



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité

BOAMP.fr

Bulletin officiel des annonces des marchés publics

Avis de marché

Attention : les informations contenues dans l'extrait PDF peuvent dans certains cas ne pas présenter le texte intégral de l'annonce. Les extraits PDF des annonces du BOAMP ne constituent pas le format officiel, pour consulter le texte intégral au format officiel du présent avis, cliquez sur <https://www.boamp.fr/pages/avis/?q=idweb:24-6361>

Département(s) de publication : 12

Annonce n° 24-6361

Fournitures

Section 1 - Identification de l'acheteur

Nom et adresse officiels de l'organisme acheteur : Communauté de communes de Millau Grands Causses

Correspondant : MME GAZEL Emmanuelle, Présidente

Adresse : 1, place du Beffroi, CS 80432, 12104 Millau

Coordonnées :

Téléphone : 0565614020

Courriel : commande-publique@cc-millaugrandscausses.fr

Adresse internet : <http://www.cc-millaugrandscausses.fr>

Section 2 - Description du marché

Objet du marché : Fourniture de tables tactiles numériques pour l'information et la sensibilisation des visiteurs et pratiquants des sports nature

Lieu de livraison : Territoire du Parc Naturel Régional des Grands Causses (PNRGC) et notamment les communes suivantes : Millau / Saint-Affrique / Belmont-sur -Rance, 12100 Millau

Section 3 - Caractéristiques du marché

Caractéristiques principales : La présente consultation concerne la fourniture de tables tactiles numériques. La description et les spécifications techniques sont définies dans les cahiers des clauses techniques particulières. La consultation s'effectue dans le cadre des actions inscrites dans l'appel à manifestation d'intérêt « sentiers », pour lequel la Communauté de communes de Millau Grands Causses, associée aux Communautés de communes Larzac et Vallées, Saint-Affricain, Roquefort, sept vallons ainsi que Monts, Rance et Rougier, est lauréate. Les Communautés de communes partenaires ont souhaité se regrouper pour l'achat de fournitures et la réalisation des prestations de services communes. Seules les Communautés de communes de Saint-Affricain, Roquefort Sept vallons ; Monts, Rance et Rougier et Millau Grands Causses sont concernées par cette consultation. L'accord-cadre sera exécuté par l'émission de bons de commande. Les prestations sont réglées par des prix unitaires

Refus des variantes.

Section 4 - Durée du marché ou délai d'exécution

36 mois à compter de la notification du marché.

Section 5 - Conditions relative au marché

Unité monétaire utilisée, l'euro.

Langues pouvant être utilisées dans l'offre ou la candidature en complément de celles faites en français : français

Section 6 - Justifications à produire quant aux qualités et capacités du candidat

Documents à produire obligatoirement par le candidat, à l'appui de sa candidature :

- Copie du ou des jugements prononcés, si le candidat est en redressement judiciaire
- Déclaration sur l'honneur du candidat attestant qu'il est en règle, au cours de l'année précédant celle au cours de laquelle a lieu le lancement de la consultation, au regard des articles L. ;5212-1, L. 5212-2, L. 5212 5 et L. 5212-9 du code du travail, concernant l'emploi des travailleurs handicapés

Documents à produire à l'appui des candidatures par le candidat, au choix de l'acheteur public :

- Déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires concernant les fournitures, services ou travaux objet du marché, réalisés au cours des trois derniers exercices disponibles
- Déclaration appropriée de banques ou preuve d'une assurance pour les risques professionnels
- Déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pour chacune des trois dernières années
- Déclaration indiquant l'outillage, le matériel et l'équipement technique dont le candidat dispose pour la réalisation de marchés de même nature

Documents à produire obligatoirement par l'attributaire, avant la signature et la notification du marché public ou de l'accord-cadre (formulaire NOT11) :

Section 7 - Critères d'attribution

Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessous avec leur pondération :

- Prix des prestations : 50%
- Valeur technique : 40%
- Performances en matière de protection de l'environnement : 10%

Section 8 - Mode de passation du marché

Type de procédure : procédure adaptée

Section 10 - Conditions de délai

Date limite de réception des offres : 06/02/2024 à 12:00

Délai minimum de validité des offres : 4 mois à compter de la date limite de réception des offres.

Section 11 - Autres renseignements

Numéro de référence attribué au marché par le pouvoir adjudicateur / l'entité adjudicatrice : 2024F03L00

Renseignements complémentaires : Les dépôts de plis doivent être impérativement remis par voie dématérialisée. Pour retrouver cet avis intégral, accéder au DCE, poser des questions à l'acheteur, déposer un pli, allez sur <https://www.marches-publics.info> Type de marché de Fournitures :Code NUTS : FRJ22 Valeur estimée hors TVA : 72 000,00 euro(s) Marché périodique : NON Calendrier prévisionnel de publication des prochains avis :Le marché s'inscrit dans un projet/programme financé par des fonds communautaires : NON Références du ou des projet(s) et / ou programme(s) :Marchés réservés : NON L'exécution du marché est soumise à d'autres conditions particulières : Le règlement des dépenses se fera par virement bancaire, sur fonds propres de la collectivité. Instance chargée des procédures de recours : Tribunal administratif de Toulouse, 68, rue Raymond IV, BP 7007 31068 ToulouseCedex 07 Tél : 0562735757 Fax : 0562735740Mel : greffe.ta-toulouse@juradm.fr Précisions concernant le(s) délai(s) d'introduction des recours : Référé pré-contractuel prévu aux articles L.551-1 à L.551-12 du Code de justice administrative (CJA), et pouvant être exercé avant la signature du contrat. Référé contractuel prévu aux articles L.551-13 à L.551-23 du CJA, et pouvant être exercé dans les délais prévus à l'article R. 551-7 du CJA. Recours de pleine juridiction ouvert aux tiers justifiant d'un intérêt lésé, et pouvant être exercé dans les deux mois suivant la date à laquelle la conclusion du contrat est rendue publique. Recours pour excès de pouvoir contre une décision pouvant être exercé dans les deux mois à compter de la notification ou de la publication de la décision attaquée, conformément aux articles R. 421-1 à R. 421-7 du CJA. Il s'agit d'un groupement de commandes avec les communautés suivantes : Communauté de communes de Millau Grands Causses (coordonnateur) Communauté de communes Monts Rance et Rougier Communauté de communes du Saint-Affricain, Roquefort, Sept vallons

Section 14 - Informations complémentaires

Date d'envoi du présent avis à la publication : 18/01/2024